

L'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité et des Associations représentatives

N° 3

JUILLET – AOUT 2001

Edito

Nous connaissons le nombre Pi (3,1415926...) décliné sous sa forme poétique "Que j'aime à faire apprendre un nombre utile aux Sages..." et qui nous a tant fait souffrir sur les bancs de l'école. Nos architectes utilisent le "Nombre d'or" (1,618003...), rapport de proportionnalité privilégié qui harmonise si bien les dimensions de la Grande pyramide de Chéops ou le Parthénon de l'Acropole.

Aujourd'hui, nous avons un nouveau nombre à nous souvenir : 6,55957. C'est le taux de conversion entre le Franc et l'euro. Rassurons-nous, nous n'aurons pas à nous en souvenir longtemps : juste pendant une période d'adaptation. Après nous compterons en euro, ce taux sera "intégré" à notre vie courante et nous aurons le droit de l'oublier. L'économie est bien éphémère devant les règles ancestrales de la Mathématique !

Ce changement n'est pas neutre :

Le centime (ou cent) d'euro retrouvera une "certaine valeur" ; il va falloir s'habituer à revivre avec et être vigilant vis à vis des indélébiles qui auront le réflexe inflationniste en arrondissant, à leur avantage, à une valeur "simple" supérieure.

Ne versons pas non plus dans le catastrophisme comme certains analystes financiers qui redoutent une récession économique due à l'impact psychologique de ce passage à l'euro car l'affichage des revenus sera divisé par 6.

Adopter sereinement ce passage à l'euro, s'habituer dès maintenant à cette nouvelle monnaie, telle semble être la meilleure solution en attendant 2002...

Et puis, un de nos Aînés m'a fait remarquer (malicieusement !) qu'on pourra réutiliser les fiches de paie éditées il y a plus de 30 ans car le montant indiqué dessus (en Francs) correspondra à peu près à celui que nous retrouverons sur les prochains bulletins de salaire (mais en euro cette fois-ci). Le temps est un éternel



Alain Girault
Adjoint au Maire

recommencement...

Jusqu'à sa mise en place officielle, vous retrouverez régulièrement dans "L'Ecuellois" des informations relatives à cette transposition. Une interrogation, un doute, une difficulté, n'hésitez surtout pas à utiliser les moyens de communication mis à votre disposition par le gouvernement.

Avant tout, bonnes vacances à Tous !

ELECTIONS MUNICIPALES DU 11 MARS 2001

SUITE... ET FIN.

Après la publication des résultats des dernières élections municipales, M. J.C. Brouillet a, au nom de la liste "Agir ensemble", déposé auprès du Tribunal Administratif de Melun un "recours en annulation d'élections" contre la liste "Ecuelles pour Tous" conduite par Jacques Maréchal.

Ce recours était principalement basé sur l'utilisation du logo de la commune sur les tracts et les bulletins de vote ainsi que, dans ces mêmes documents, la valorisation des travaux de l'équipe sortante par la publication d'un bilan de mandat.

Le Tribunal Administratif a rendu son jugement, le 22 mai dernier, en rejetant tous les points soulevés et de fait jugeant le recours de la liste "Agir ensemble" irrecevable ; "encore fallait-il avoir des arguments à faire valoir devant la juridiction administrative" conclut "Le Parisien" dans un article de son édition du 07 juin dernier.

Les électrices et les électeurs d'Ecuelles n'auront donc pas à revoter.

Et pour conclure, prêtons à Monsieur de La Fontaine, critique de son temps, à sa manière, cette moralité pour résumer cet épisode : "Une bonne connaissance de la Loi et du Code électoral valent mieux qu'un mauvais procès..."

Pour la petite histoire :

Pour déposer un recours au Tribunal Administratif, le requérant doit s'acquitter d'un timbre fiscal de 100 F (15,24 EUR). La procédure aura entraîné quatre envois en "recommandé avec accusé de réception" –coût environ 28 F (4,27 EUR)– à chacune des 19 personnes de la liste "Ecuelles pour Tous", soit au total 76 envois représentant un coût total de 2128 F (324,41 EUR) pour le contribuable (ou 4256 F si les membres de la liste "Agir

ensemble" ont reçu les mêmes courriers), sans compter les frais de fonctionnement de la Justice et la rémunération de ses Fonctionnaires !

On ne saurait remettre en cause l'égalité de l'accès à la Justice... encore serait-il souhaitable que celui-ci soit justifié !

DEGRADATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Des dégradations ont été commises au niveau des écoles et de leurs abords.

Ecole des Lilas : grillage défoncé, vitre brisée, travail des enfants (fresque) saccagé, mur brûlé, plaques d'égout enlevées, sans compter les bouteilles vides et les nombreux mégots de cigarettes. Il est amusant aussi de faire du gymkhana avec motos et voiture dans le terrain attenant ; c'est très drôle... sauf pour les riverains. Et en apothéose, une dizaine d'hurluberlus complètement inconscients ont "joué" au "Yamakasi" sur le toit de l'école et cassant par là même de nombreuses tuiles. Vraiment pas à la hauteur ces "samourais des temps modernes" !

Plainte a été déposée.

Groupe scolaire de Ravanne : Il a été cambriolé et de nombreux matériels de la BCD ont été volés (matériels pédagogiques informatiques et du mobilier).

Plainte a été déposée.

Pour ces 2 affaires, comme pour tous les dégâts portés à l'encontre du patrimoine municipal, une plainte est systématiquement déposée.

Ces actes de vandalisme ont un coût : quelques dizaines de milliers de francs ; ils seront intégralement supportés par la municipalité (donc par nos impôts !). Il y a certainement mieux à faire comme investissement...

VOIRIE RUE DE LA PETITE MONTAGNE

Les travaux de la rue de la petite Montagne vont bientôt démarrer. Une réunion avec les riverains de cette rue est prévue avant le début des travaux afin de déterminer les éventuels difficultés à surmonter.

Coût des travaux :

- chaussée : 260 000 F
- éclairage : 17 000F

Affaire suivie par S. Dumant, Adjoint au Maire chargé de la Voirie.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux, rue de l'Orvanne (ou RD 218) sont programmés du 18 juin jusqu'à fin août.

Lors des traversées de route à effectuer, la circulation sera réglementée par des feux tricolores.

Affaire suivie par J. Thion, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme.

L'ECOLE EST FINIE...

...et comme toute bonne chose qui se termine, un rapide bilan permet de mieux les apprécier.

Nous savons reconnaître l'enseignement dispensé par nos instituteurs. Ils ont la redoutable mission d'asseoir les bases fondamentales qui seront ensuite nécessaires à la suite des études de nos enfants. Ils l'assument avec talent ; nous leur en sommes reconnaissants. C'est la partie émergée connue de tous.

Quant à la partie immergée, il est intéressant de la rappeler car elle incombe aux municipalités : c'est le budget communal associé à cet enseignement. C'est un aspect souvent méconnu, voire ignoré, de la formation de nos enfants. Pour une commune, il n'est pas anodin c'est un des postes budgétaires importants (si ce n'est le plus important !) que la municipalité doit gérer.

Les principales dotations budgétaires sont pour cette année scolaire (300 élèves) :

- dotation annuelle (par élève, 250F pour les primaires, 300F pour les maternelles) : 83 000F
- associations scolaires : 3 000F
- caisse des écoles : 17 000F
- sorties scolaires : 21 650F
- photocopies : 25 000F
- livres fin d'année (CP et CM2) : 5 000F
- projets d'école (fresques et jardinage),
- l'étude surveillée, les garderies périscolaires, la subvention des repas cantine, etc.

A ces actions, il faut y ajouter :

- les frais d'entretien (par ex.: grillage école Ravanne : 45 630F) et de fonctionnement (électricité, chauffage, etc.)

- toutes les sommes induites telles que les salaires des agents des écoles maternelles, du personnel d'entretien, de cantine, administratif, du car communal et son chauffeur qui assurent les rotations sur la commune 4 fois par jour et qui sont mis à la disposition des écoles pour les sorties scolaires, au gymnase, etc.

Il faut aussi y inclure les frais liés à la réfection des bâtiments ; cela représente encore quelques centaines de milliers de francs.

Et cette année, on doit y ajouter, pour être rigoureux, l'investissement pour la création des 2 classes, soit environ 2 millions de Francs TTC.

Et on en oublie certainement !

Des chiffres qui donnent le tournis, mais en investissant aujourd'hui pour nos "chères têtes blondes", nous garantissons l'Avenir de demain...

TRANSPORTS SCOLAIRES

En application du décret de 1969 relatif au subventionnement du transport scolaire des élèves, M. le Préfet, au nom de l'Etat, a décidé d'en

appliquer rigoureusement les critères entraînant de ce fait le non subventionnement des élèves d'Ecuelles pour le collège Sisley de Moret et ce, à compter du 1^{er} janvier 2002.

D'où :

- achat d'une carte de sept. à déc. 2001 : coût 60 F
- puis à partir de janv. 2002, achat d'une carte Imagine'R au coût de 831,50 (payable en 9 fois)

Cette application du décret entraîne aussi un engagement financier très important du Conseil Général (1 560 kF) et de la commune (160 kF).
[1 kF = 1 000 F]

L'EURO

On se souvient du taux de conversion officiel qui fixe

$$1 \text{ euro} = 6,55957 \text{ Francs.}$$

Pour approcher cette valeur en euro d'un produit marqué en Francs, il existe un calcul rapide dont vous pouvez vous servir :

Mon prix en Francs + la moitié de mon prix en Francs, le tout divisé par 10
à on obtient une valeur approchée en euros
ex : un achat coûtant 4F donne
 $(4F + 2F) / 10 \approx 0,6 \text{ EUR}$
(le prix exact est 4 : 6,55957 à 0,61 EUR)

De même, une approximation pour connaître le montant en Franc d'un prix en euro :

Mon prix en euro – un tiers de mon prix en euro, le tout multiplié par 10
à on obtient une valeur approchée en Francs
ex : un achat coûtant 0,6EUR donne
 $(0,6\text{EUR} - 0,2\text{EUR}) \times 10 \approx 4F$
(le prix exact est $0,6 \times 6,55957 \approx 3,94F$)

On est encore un peu perdu avec l'euro, il est conseillé de se faire des repères : faire la liste de ses achats les plus courants et indiquer le prix en Franc et sa correspondance en euro :

	Franc	euro
Baguette de pain	4,20	0,64
Visite médecin	115,00	17,53
Timbre	3,00	0,46
"La Rep"	7,00	1,07
Etc.

REGLE DES ARRONDIS

On s'aperçoit, lorsqu'on fait une conversion avec le taux officiel que l'opération nous donne au moins 5 chiffres derrière la virgule. Or le montant à obtenir en euro ne doit comporter que 2 chiffres. Une règle a été définie :

* Si le 3^{ème} chiffre après la virgule est inférieur à 5 (soit 0, 1, 2, 3 ou 4), il faut arrondir au centime (ou cent) inférieur.

$$2,34128 \approx 2,34 - \text{ex : } 300F (\approx 45,734 \text{ EUR}) \approx 45,73 \text{ EUR}$$

* Si le 3^{ème} chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5 (soit 5, 6, 7, 8 ou 9), il faut arrondir au centime (ou cent) supérieur.

$$6,12835 \approx 6,13 - \text{ex : } 150F (\approx 22,867 \text{ EUR}) \approx 22,87 \text{ EUR}$$

Des "euro-contacts" : une question, un conseil, une information sur l'euro : **Téléphone : 0800 01 2002** N° vert (gratuit)

Minitel : 3615 euro2002 (0,37Fttc la mn) ;

Internet : <http://www.euro.gouv.fr> (prix d'une com. tél.).

ATTENTION : Méfiez vous des personnes malveillantes qui proposeraient des informations sur l'euro à domicile.

Aucune action n'est engagée dans ce sens.

Pour tout démarchage, à domicile, sur l'euro, prévenir la police (17) ou la mairie (01 60 70 55 04).

DES NOUVELLES DU DISTRICT (extraits de Infos District de mai 2001)

POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES A ECUELLES

Chacun a pu apercevoir, en passant au carrefour St Lazare, l'avancement des indispensables travaux de remplacement des canalisations de Gaz de France.

De son côté, l'Etat va entreprendre dans les mois à venir et sous la houlette de la Direction Départementale de l'Equipement, la construction du giratoire sur la R.N. 6.

Dans le même temps, le District réalisera les aménagements des entrées du Pôle de la zone d'activités : un rond point et un tourne à gauche.

PROPRIETE DE L'ÉTANG DE MORET SUR LOING

Outre l'implantation de la Maison Départementale de l'Environnement, ce site devrait accueillir, avant la fin de l'année, un studio résidence d'enregistrement.

Des négociations très avancées se déroulent avec la société BLACK DOOR, partenaire des plus grandes entreprises du disque.

Nul doute que ce type d'équipement, rare en France, destiné aux artistes internationaux pratiquant tous types de musiques, contribuera à la notoriété de notre région.

PARCOURS "PATRIMOINE"

ECUELLES, commune du canton de Moret sur Loing, en bordure du Loing et traversée par le canal de Bourgogne, se situe sur le plateau calcaire du Gâtinais à la frontière entre l'île de France et la Bourgogne.

Ces situations géographique et géologique particulières permettent d'imaginer les événements qui ont pu se dérouler sur cette commune.

Mettre en valeur le patrimoine historique, les industries locales (anciennes et actuelles) ainsi que la flore particulière poussant sur le territoire de la commune, intéresser le promeneur, le touriste, tel est le dessein de ces parcours.

La connaissance d'ECUELLES et de son histoire par l'intermédiaire de fiches et panneaux devrait avant tout permettre de mieux connaître notre commune. Ces fiches seront disponibles en Mairie, au fur et à mesure de leur édition.

Bonne promenade et bonnes découvertes...

Le coin des associations

Escapade dans le Nord

Sous la diligence de sa présidente, le Club de l'Amitié s'est offert 3 jours de détente dans le "plat pays" cher à Jacques Brel.

Un séjour au Royaume de la Bêtise à Cambrai a commencé ce voyage. Puis, changement radical de décors et voici tous les membres du groupe transformés en "gueules noires" pour l'impressionnante visite du Centre historique minier de Lewarde.

Ensuite, l'Angleterre par l'Eurotunnel avec la visite de Canterbury et la découverte des villages du Kent.

Le retour a permis de découvrir Lille avec une étape dans un estaminet typiquement flamand au cœur de la vieille cité.

Trois jours intenses et passionnants.

On ne se lasse pas de voyager au Club de l'Amitié et déjà les valises sont prêtes pour un prochain départ, fin septembre, pour la Costa Brava, en Espagne...

Nos Anciens Combattants se sont retrouvés lors de leurs sorties annuelles :

- A.C. 39-45, à Sancerre, pour une journée touristique avec repas pris en commun et après midi dansant.
- F.N.A.C.A., visite d'une fabrique d'étain à Meauce (près de Chartres), repas "au cochon grillé" avec après-midi dansant.

Après les durs moments des conflits, le "repos (mérité) des guerriers" !

Les Brèves

7 juin : Visite aux élus de M. SEPTIERS, Président du District et Conseiller général.

9 juin : Présentation des installations du District aux élus

18 juin : Commémoration de l'appel du Général de Gaulle avec dépôts de gerbe au monument aux morts

26 juin : Conseil de District

27 juin : Conseil municipal

DATES A RETENIR :

Samedi 14 juillet :

Comité des Fêtes : Salle Jean Mermoz

16h00 spectacle en plein air pour tous ; 17h30 Goûter (gratuit) pour les enfants ; 18h45 "Apéritif Fête Nationale" offert aux adultes ; vers 20h00 bal populaire, buvette et restauration sur place

Dimanche 22 juillet :

Comité des Fêtes : Sortie Auberge de Lorris.
Renseignement auprès du CdF

Vendredi 27 juillet :

Carrefour de l'Amitié : Sortie au cabaret dancing "la Noubia" ; départ le matin, repas et après-midi dansant. Renseignement auprès de sa présidente.

Dimanche 26 août :

Carrefour de l'Amitié : Repas froid (traiteur Depreytère) et après-midi dansant ; renseignement auprès de sa présidente.

Et plus tard :

ADSCE : 08/09/2001, journée "portes ouvertes"

Comité des Fêtes : 16/09/2001, Vide grenier

Comité des Fêtes : 29/09/2001, Soirée choucroute

Tous les jeudis après midi :

Carrefour de l'Amitié, à 14h00, salle Jean Mermoz, ouvert à tous

Contacts :

- ADSCE : 01 64 31 19 01
- Anciens Combattants et Carrefour de l'Amitié : 01 64 31 17 90
- Comité des Fêtes : 01 60 70 24 25

INFOS PRATIQUES :

Téléphone mairie : 01 60 70 55 04

Horaire ouverture Mairie :

Lundi au jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Samedi : de 10h00 à 12h00, pour l'état civil uniquement. La permanence du samedi ne sera pas assurée du 14/07 au 11/08 inclus.

Enlèvement "encombrants" (1m³ par foyer) : vendredi 20 juillet et vendredi 17 août. Pour le respect de votre voisinage, nous vous rappelons que vos "encombrants" doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de l'enlèvement et non pas une semaine à 15 jours avant, comme on le voit souvent.

Collecte des déchets toxiques (Kangourou) : samedi 28 juillet de 16h à 18h30, rue G. Villette, parking face à la salle J. Mermoz. Pas de collecte en août.

Le premier exemplaire de "L'Ecuellois", distribué par La Poste, n'est pas parvenu dans tous les foyers ; nous réitérons donc quelques conseils qui étaient diffusés dans cet exemplaire :

Nuisances sonores

L'utilisation des engins à moteurs (tondeuses, tronçonneuses et autres) est réglementée par Arrêté du Maire.

Cette utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi de 7h à 20h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- le dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront sanctionnées par des procès verbaux.

Stationnement

Il est rappelé que le stationnement est réglementé sur le territoire de la commune. Le stationnement s'effectue :

- du 1^{er} au 15 : du côté impair
- du 16 au 31 du côté pair.

Cependant, à certains endroits, le stationnement est unilatéral et signalé par des panneaux de signalisation. Le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Les infractions à ces dispositions seront sanctionnées par des procès verbaux.

"L'Ecuellois" part en vacances. Vous le retrouverez maintenant fin Août.

Bonnes vacances à Tous !

Place publique - **L'Ecuellois**

Conception et réalisation : Commission "Information et Communication"

Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie